

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

Adresse de l'installation : _____ Date du contrôle : 07/10/2018

Type : maison appartement parties communes Inspecteur : Monad Abbasi

Propriétaire : Uenbach Installateur : Calvis Elec
Rue Tiernes Atarbes 112
7100 Tervuren

N° EAN : _____ Index compteur : Jour : _____
N° compteur : _____ Nuit : _____

Type de contrôle : Art RGIE

86	270	271	276 bis	278	271 bis	276
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Distributeur : _____ Tension : 2x230 V Liaison comp / tableau : 10 mm² Protection Max : 40 A

Nombres tableaux : 1 Nombres circuits : 15 Prise de terre : boucle piquet RE : 30 Ω Ri GEN : 50 MΩ

DIFFERENTIELLES						Test	x 2,5				
Δ :	<u>30</u> mA	In :	<u>40</u> A	Icc :	<u>3</u> kA	Type :	<u>A</u>	Circuits protégés	<u>Tous</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Δ :	<u>30</u> mA	In :	<u>40</u> A	Icc :	<u>3</u> kA	Type :	<u>A</u>	Circuits protégés	<u>7</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Δ :	_____ mA	In :	_____ A	Icc :	_____ kA	Type :	_____	Circuits protégés	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DESCRIPTION INSTALLATION	Nombres circuits	Protection	Section	Nombres circuits	Protection	Section
	<u>7</u>	<u>C16A 9p</u>	<u>2,5</u>			
	<u>2</u>	<u>C16A 9p</u>	<u>1,5</u>			
	<u>1</u>	<u>C32A 9p</u>	<u>6</u>			
	<u>5</u>	<u>C20A 9p</u>	<u>2,5</u>			

Contrôle visuel (général) BON PB Contact direct BON PB Contact indirect BON PB

Raccordement BON PB Schéma correct BON PB Schéma en annexe par Aceg asbl

Liaisons équipotentiels BON PB pas d'application en attente

Liaisons équipotentiels sup BON PB pas d'application en attente

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES Néant

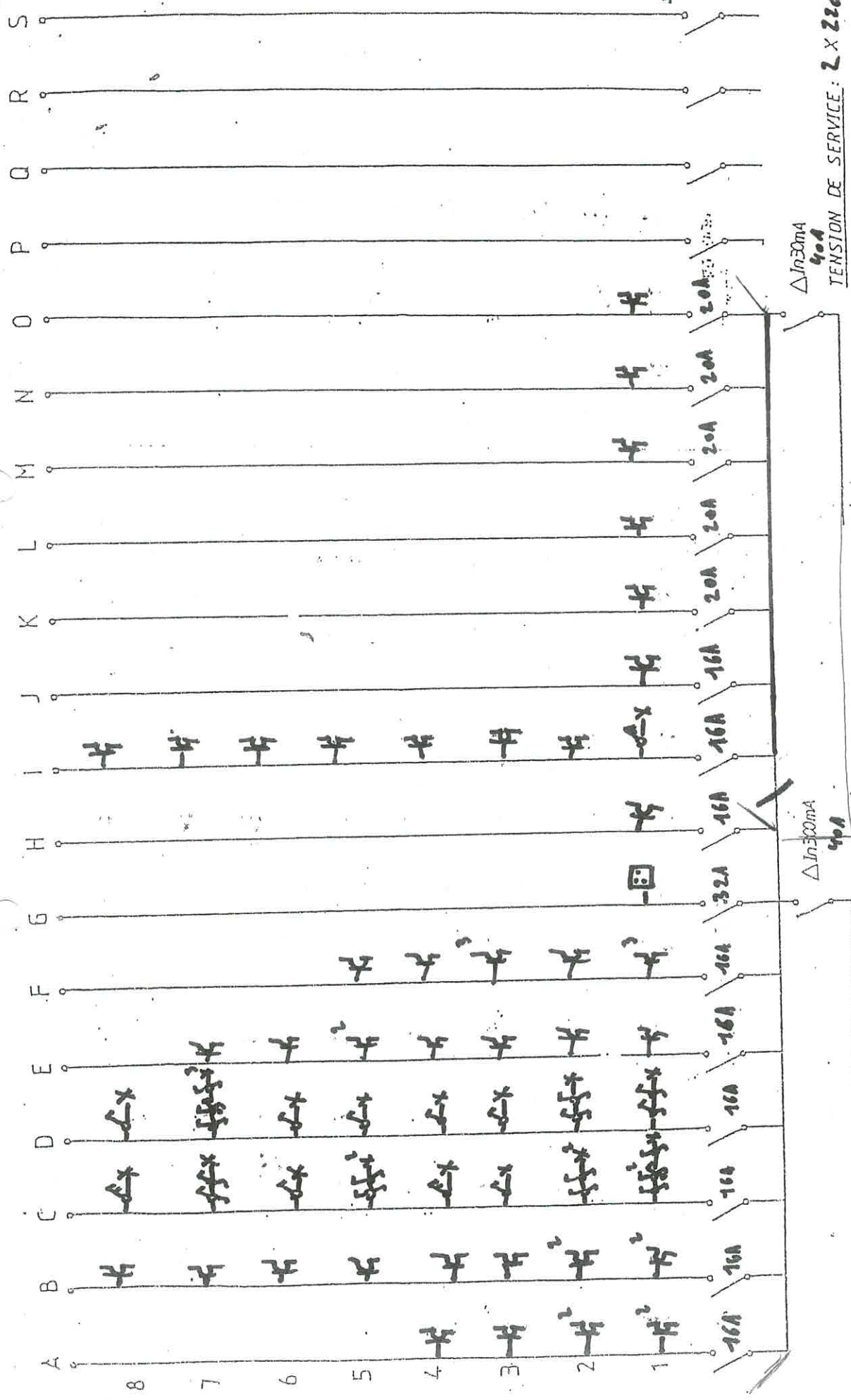
- CONCLUSION**
- L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 07/10/2018 / 12038
 - Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
 - Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
 - L'installation électrique n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
 - La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Pour le directeur, l'inspecteur : (nom et signature)

Nombre annexe : 4

Monad Abbasi

DISTRIBUTION



TENSION DE SERVICE : 2 X 220 V

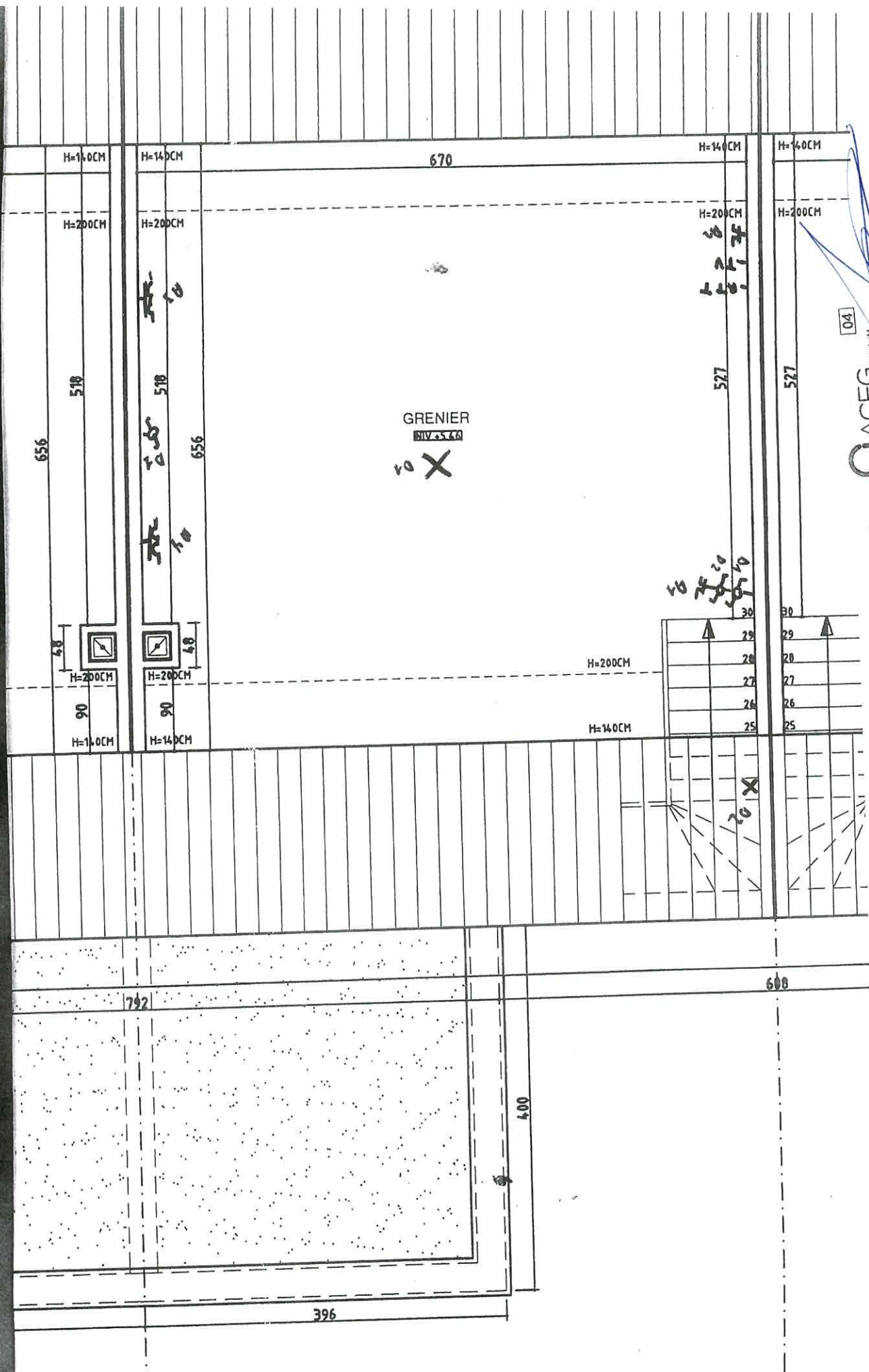
L'ORGANISME AGRÉE DATE
 4/2013/0663/004
 01/08/2013
 L'INSTALLATEUR DATE



LE MAITRE D'OUVRAGE

Maison 3
 Rue de la Saballe
 Anderlue

Plan N°
 Dessiné par: H



04
DACEG vrtw/rsbl
 École d'architecture / Origine, 1980
MORAD-ASBAI

4/1983/0668/004
 07/08/2013

